



**Me BERNASCONI, Avocat associé de
la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY
FOREST de BOYSSON**
à BOURG EN BRESSE - 9 Avenue Alsace Lorraine

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UNE MAISON MITOYENNE EN COPROPRIETE Sise à CHALLEX (01630), Rue Saint Maurice "Les Coteaux de Challex"

Sur la Commune de CHALLEX (01630 – Ain), Rue Saint Maurice, dans un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété, dénommé "LES COTEAUX DE CHALLEX", cadastré Section B numéros 720, 721, 722, 1535, 1538, 1539, 1540, 1543, soit ensemble pour une contenance totale de 81 ares 86 centiares,

Le lot de copropriété suivant :

LOT NUMERO QUATRE (4) : maison mitoyenne à usage d'habitation dénommée "Villa 4", comprenant :

- rez-de-chaussée : entrée (5,34 m²), cuisine (10,26 m²), cellier, séjour (35,55 m²) et garage (16,70 m²),

- sous-sol : bureau (16,24 m²), WC, cave (16,90 m²),

- étage : chambre avec salle de douche/WC/ et dressing (22,79 m²).

Chambre (8,94 m²). Chambre avec dressing et salle de bains/WC. Chauffage électrique au sol et panneaux rayonnants à l'étage.

Ainsi que le droit à la jouissance privative d'une surface de terrain de 216 m² environ, y compris l'assiette de la maison et l'emplacement de parking. Et les 457/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Etat descriptif de division et règlement de copropriété établi le 20 Juin 2008. Modificatif du 06 Décembre 2011. Le permis de construire 21 logements date du 18 Octobre 2005.

Description extérieure : Crépi de couleur orangée ; toiture deux pans, tuiles mécaniques. Terrasse dallée. Volets PVC et volets roulants électriques. Huissieries en PVC avec double vitrage. Superficie loi carrez : 118,74 m². Les lieux sont libres de toute occupation.

SUR LA MISE à PRIX DE 200.000 € OUTRE CHARGES

ADJUDICATION le MARDI 06 AVRIL 2021 à 14 HEURES

à l'audience des criées du Juge de l'Exécution immobilier
du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE
AU PALAIS DE JUSTICE

32 Avenue Alsace Lorraine 01000 BOURG EN BRESSE

Visite du bien : vendredi 26 Mars 2021 de 9 h à 10 h, par Maître Valérie BURINE, Huissier de Justice à BELLEGARDE SUR VALSERINE (01200) VALSERHONNE.

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE où il a été déposé ou au cabinet de la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET SUETY FOREST de BOYSSON.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au cabinet de Me J. BERNASCONI – Tél : 04.74.45.69.23 – courriel : saisie-immobiliere@bernasconi-avocats.com.

On ne peut miser que par l'intermédiaire d'un avocat du barreau de l'AIN.

Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à l'ordre de CARPA RHONE-ALPES, de 10% du montant de la mise à prix (consignation minimum de 3.000 €).

Pour extrait,

Me BERNASCONI, Avocat associé de la SELARL BERNASCONI ROZET
MONNET-SUETY FOREST de BOYSSON

CA 0275 18/02/21

Eco de l'Ain - n° 07 du 18/02/2021